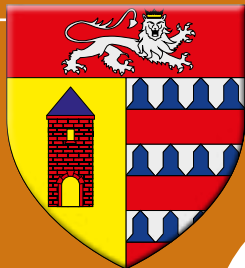


Foisches infos

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL - novembre 2023 N° 44



Le mot du Maire

Chers Amis,

C'est avec un réel plaisir, après cette pause estivale, que nous nous retrouvons à travers ce bulletin municipal. Nous avons profité de ce calme somme toute relatif pour achever la réfection partielle de la voie qui mène à Doische, que nous avons programmée cette année. Le solde des travaux sera réalisé l'année prochaine. Un tapis bitumineux neuf recouvre désormais la route en question.

Le dossier du camping avance lui aussi. Un repreneur sérieux est sur les rangs et j'espère qu'une issue rapide va se dessiner rapidement. Toujours à propos du camping, le Conseil Municipal s'est prononcé le 29 septembre 2023 pour l'achat de la licence IV attachée à l'exploitation de l'établissement et qui est disponible dans le cadre de la procédure de liquidation en cours. Par ce projet d'acquisition, la commune souligne l'intérêt de la conserver sur son territoire, afin d'assurer le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population, qu'il soit d'initiative publique ou privée. On le saura dans les semaines ou mois à venir !

Je vous avais promis de faire un point sur l'éclairage public, suite à la décision prise en octobre 2022, par le Conseil Municipal, de réduire l'amplitude horaire. À l'issue de cette année d'expérimentation, il s'avère que la commune a réduit la consommation de 42 % ; la facture, quant à elle, a baissé de 30 %, ce qui s'est traduit par une économie de 4 000 €. Notre assemblée délibérante, forte de ce constat, a décidé de faire profiter les habitants de Foisches de « ce gain », en octroyant à chaque foyer ayant sa résidence principale à Foisches au 1^{er} janvier 2023, selon les critères définis par le CCAS, seule structure habilitée à mettre en place des actions à caractère social, une « aide au pouvoir d'achat », d'un montant de 50 €, qui sera versée dans le courant du mois de novembre. Et à en croire l'agitation que suscite cette décision, de par la présence en nos murs de la presse et des médias régionaux et nationaux, nous risquons de faire des émules.

Les Fêtes de fin d'année ont commencé leur lente approche. Malgré les événements et menaces, qui secouent notre planète actuellement, auxquels certes nous ne pouvons rester insensibles et qui parfois divisent, je pense que l'heure est davantage au rassemblement et à la cohésion, pour défendre des idées, des projets, des actions pour l'intérêt général.

Et nous avons su montrer l'exemple tout récemment, avec deux événements totalement différents au départ, qui se sont déroulés sur notre territoire, mais qui prouvent que l'esprit de cohésion et de rassemblement doit prévaloir en toutes circonstances :

▲ Le premier avec la MARCHÉ d'OCTOBRE ROSE, qui sous l'égide des communes de HAM/MEUSE – HIERGES – AUBRIVES – FOISCHES et CHOOZ, a réuni avec succès nombre de personnes des 5 villages sensibles à la problématique de la lutte contre le cancer. À l'issue de cette manifestation, un beau chèque a été remis à la Ligue contre le cancer.

▲ Le deuxième avec la création, le 21 octobre, de l'association RETOUR À L'ANCIENNE SEIGNEURIE DE HIERGES, qui regroupe des élus et des personnes intéressées pour apporter à notre territoire une notion supplémentaire de solidarité historique, culturelle, patrimoniale, en partenariat avec les communes de HAM/MEUSE, HIERGES, AUBRIVES, DOISCHE et FOISCHES. Outre l'aspect symbolique et atypique, qui consiste à réunir sous le même fanion des communes françaises et belges, nous avons réussi à faire un pied de nez à l'Histoire, en gommant la frontière que le traité des Limites du 24 mai 1772 nous a imposée et qui nous a séparés, à l'époque, de nos amis belges. Nous allons désormais travailler main dans la main pour apporter une dynamique de cohésion culturelle sur ce territoire.

Je vous retrouve rapidement à l'occasion des festivités de Noël pour nos enfants et nos Aînés !

Le Maire,
Richard DEBOWSKI

Mairie

Route de Charlemont
08600 FOISCHES

Tél. : 03 24 42 07 03

Fax : 03 24 42 22 34

mairie.foisches@wanadoo.fr

Ouverture au public

Le lundi, mardi et mercredi
de 9 h 00 à 12 h 00
de 14 h 00 à 16 h 00

Le jeudi
de 9 h 00 à 11 h 00
de 18 h 00 à 18 h 30

Le vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00

Bulletin d'information Municipal
de Foisches

Directeur de publication :
Richard Debowski

Rédaction :
Stéphanie Yol

Comité de lecture :
Le Conseil Municipal

Dépôt légal : novembre 2023

Imprimé sur du papier PEFC
Tirage à 140 exemplaires

Conception graphique et réalisation
CalliGrafik 06 76 72 15 44
studio@caligrafik.com

Réfection de la route menant à DOISCHE

Les travaux de réfection de la route des Fagnes vers la route de Doische financés par la commune, ont été réalisés en août dernier par la société M CONSTRUCTION de Vireux-Wallerand.

Structures décoratives en fer

La municipalité a fait l'acquisition de quelques animaux en fer réalisés par un artisan afin d'agrémenter les massifs de fleurs ou espaces verts, dans divers endroits du village.

Vous pouvez ainsi apercevoir un héron près de la mare, des cervidés, lapins, renard ou sanglier.



02

Police Municipale



On en parle depuis quelque temps déjà. Le projet verra le jour prochainement, on l'espère avant la fin de l'année, via une mutualisation d'un service de police municipale mené par les communes de CHOOZ, AUBRIVES, HAM/MEUSE, HIERGES et FOISCHES.

La commune de CHOOZ qui a accepté de mutualiser le service de police municipale, disposait déjà d'un policier municipal. Elle vient de recruter un deuxième agent, qui sera

mis à disposition du service mutualisé.

Chaque commune bénéficiera d'un temps hebdomadaire de présence du policier municipal, établi d'un commun accord, sur les bases suivantes :

- » CHOOZ: 5 heures
- » AUBRIVES: 15 heures
- » HAM/MEUSE: 5 heures
- » HIERGES: 5 heures
- » FOISCHES: 5 heures

Pour le financement, chaque collectivité se verra facturer par la commune de Chooz une prestation correspondant à la rémunération chargée de l'agent, à laquelle viennent s'ajouter quelques frais annexes, le tout calculé au prorata temporis des heures effectuées.

Il est rappelé que pendant l'exercice de ses fonctions sur le territoire d'une des quatre communes d'accueil, le policier municipal « mutualisé » est placé sous l'autorité du maire de la commune en question.

Les principales missions dont devra s'acquitter le policier municipal sont les suivantes :

- ▲ Sécurité routière.
- ▲ Lutte contre les pollutions et nuisances.
- ▲ Surveillance des voies publiques.
- ▲ Protection des biens et des personnes,
- ▲ Encadrement des manifestations.

Permanence de l'ABF

La **prochaine permanence** de l'Architecte des Bâtiments de France ou d'un technicien de l'UDAP, au 29 rue Méhul, siège de la Communauté de Communes à Givet, aura lieu le **mardi 5 décembre, de 9 h 30 à 12 h 00**.

Pour toute information utile ou prise de rendez-vous, vous pouvez prendre contact avec le service instructeur de la Communauté de Communes au 03 24 41 50 90.

Association Les Amis de la Jamonette

L'Association a réuni ses membres à la salle polyvalente le 13 septembre dernier. À l'ordre du jour, le règlement de la facture globale d'électricité du camping et le solde des impayés.



« Retour à l'Ancienne Seigneurie de Hierges »

L'Assemblée Générale constitutive de l'association Retour à l'Ancienne Seigneurie de Hierges a eu lieu à Hierges, le samedi 21 octobre.

Si vous êtes intéressé(e) par l'Histoire et le Patrimoine, l'art, la culture, l'artisanat, l'agriculture et l'agritourisme, vous pouvez rejoindre cette association présidée par Richard Debowski.



Mise en place d'ateliers numériques

Un nouveau service est proposé aux personnes âgées de plus de 60 ans, à savoir un accompagnement pour améliorer l'usage et leur aisance avec les outils numériques. Cet accompagnement est réalisé en partenariat avec l'Association pour la Valorisation des Emplois et des Compétences (AVEC).

Une conseillère numérique et du matériel sont mis gracieusement à disposition des participants afin de les familiariser avec les outils informatiques. Une réunion d'information s'est tenue le 8 novembre à 14 h 00 en mairie de Foisches, autour d'un café.



Repas des anciens

Cette année, le repas se déroulera à la salle polyvalente le **DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2023** à partir de 12 h 30. Les inscriptions seront lancées prochainement.

Nous vous rappelons que le repas se déroule à la salle polyvalente et seules les personnes ne pouvant se déplacer pour des raisons de santé, pourront bénéficier d'un repas livré à domicile.



Dates de chasse

Pour votre sécurité, nous vous communiquons les dates de chasse au gros gibier :

DIMANCHE 12 NOVEMBRE

DIMANCHE 26 NOVEMBRE

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE

DIMANCHE 24 DÉCEMBRE

DIMANCHE 7 JANVIER

DIMANCHE 14 JANVIER

DIMANCHE 21 JANVIER

DIMANCHE 28 JANVIER

À déterminer ultérieurement pour février



Aide aux Étudiants

Les dossiers ACCES sont disponibles en mairie et doivent être retournés pour le 31 décembre 2023.



CCAS

La Commission du Centre Communal d'Action Sociale a décidé, sur proposition du Conseil Municipal, d'affecter le montant de l'économie réalisée par la réduction de l'amplitude des horaires de l'éclairage public, aux habitants du village (4000 € en une année).

Ainsi, les foyers ayant leur résidence principale à Foisches au 1^{er} janvier 2023, recevront une aide sociale de 50 €.

Cette décision a fait grand bruit puisque France 3 et TF1 ont consacré un reportage à ce sujet.



Allez les Bleus !

Le Comité des fêtes a diffusé le match de rugby FRANCE – ITALIE sur grand écran, le vendredi 6 octobre à la salle des fêtes.

La friterie était sur place et la buvette ouverte.



Journées du Patrimoine – Marche pour le Téléthon

La commune de Foisches a accueilli les participants à la marche en faveur du téléthon organisée dans le cadre des Journées du Patrimoine qui ont lieu les 16 et 17 septembre.

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR



Charlemont, l'association « Les Sentinelles de Charlemont » et la commune de Foisches se sont associés pour proposer cette Balade des Templiers qui consistait en un aller-retour Charlemont-Foisches, via la partie ouest de Charlemont.



Une petite collation (café, rafraîchissement et petits gâteaux) a été offerte par la municipalité aux participants, à leur arrivée à Foisches avant de reprendre leur parcours de promenade.

Sortie Nature

12 personnes se sont réunies le 7 octobre pour participer à la balade champignons au Bois le Duc, organisée par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, co-gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet.

Seulement une dizaine d'espèces de champignons ont été trouvées cette année contre près de 30 espèces détectées en 2021 sur le site, lors de la même sortie. La sécheresse de ces derniers mois en est sans doute la raison.



Octobre Rose

Cette année encore, les communes d'Aubrives, Foisches, Hierges et Ham-sur-Meuse se sont associées afin d'organiser une marche rose en faveur de la ligue contre le cancer.

La Commune de Chooz a souhaité s'associer à cette manifestation et a donc rejoint le Comité organisateur.

Cette édition 2023 s'est déroulée le dimanche 29 octobre à Ham-sur-Meuse.

L'an prochain, la marche devrait avoir lieu dans notre commune.



Fête du village

La fête du village s'est déroulée le week-end des 19 et 20 août.

Les festivités ont débuté par un concours de pétanque près du hangar municipal.

Puis, la Mairie avait convié **tous les habitants du village** à partager le verre de l'amitié, le samedi 19 août, à partir de 18 h 30, devant la salle des fêtes.



Le dimanche, une brocante était organisée dans le village et de nombreux exposants sont venus, dès l'aube, vendre bibelots anciens, vaisselle, jouets, vêtements...

Maquillage, châteaux gonflables et balades à poney étaient proposés aux enfants.



L'après-midi a été rythmée par des concerts autour de la buvette.

Sarah Wauthier a interprété quelques titres avant de céder la place sur scène à Richard Alexandre, chanteur interprétant des standards de la chanson française et de la variété internationale.

Un Dj est venu clôturer la journée.



Campagne de vaccination contre la Covid-19

En raison de la hausse du nombre de cas et de l'apparition de nouveaux sous-variants, le début de la campagne de vaccination contre la Covid-19 a débuté le 2 octobre.

Cela permet aux personnes les plus fragiles, et à ceux qui les côtoient, de bénéficier plus tôt d'une dose de rappel, et ainsi d'être protégés du risque de développer une forme sévère de la maladie.

Le ministère de la Santé recommande aux personnes les plus à risque d'une forme grave de Covid-19 de recevoir dès l'automne une dose de rappel. Elles pourront ainsi maintenir à un niveau élevé leur immunité face au virus.

Cela concerne notamment :

- » Les personnes âgées d'au moins 65 ans.
- » Les personnes atteintes de comorbidités (hypertension artérielle compliquée, diabète, obésité, cancers, problèmes cardiaques, vasculaires, hépatiques, rénaux, pulmonaires...).
- » Les femmes enceintes.
- » Les personnes immunodéprimées.
- » Les résidents d'Ehpad et d'unités de soins de longue durée.

La vaccination est également recommandée à ceux ayant des contacts réguliers avec des

personnes immunodéprimées ou vulnérables face aux infections respiratoires, y compris les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social.

Les personnes ne faisant pas partie des populations ciblées par la campagne de vaccination pourront aussi recevoir, si elles le souhaitent, une dose de rappel gratuitement.

QUAND RECEVOIR VOTRE NOUVELLE DOSE de RAPPEL ?

Pour recevoir votre dose de rappel, il est nécessaire d'attendre au moins 6 mois depuis votre dernière infection (sur la base de la date du test positif) ou votre dernière injection d'un vaccin contre la Covid-19.

À NOTER :

Le lancement de la campagne de vaccination contre la grippe a été maintenu au 17 octobre et il est possible de vous faire vacciner au même moment contre la Covid-19 et la grippe.



OÙ VOUS FAIRE VACCINER ?

Vous pouvez vous faire vacciner chez votre médecin traitant, en pharmacie, auprès d'un infirmier, d'une sage-femme ou d'un chirurgien-dentiste.

Pour les résidents en Ehpad et unités de soins de longue durée, la vaccination est organisée par votre établissement de soins.

La vaccination contre la Covid-19 est prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie pour l'ensemble de la population.

vaccin COVID-19 TOUS VACCINÉS, TOUS PROTÉGÉS

Le rappel : POUR QUI ET QUAND ?

Pour les personnes de 12 ans et plus ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après leur dernière injection, il n'est pas nécessaire de faire une dose de rappel.

Mon âge	Ma situation	1 ^{re} dose de rappel	2 ^e dose de rappel
12 à 17 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 6 mois	✓	
	Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓
18 à 29 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	
	Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓
30 à 59 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	
	Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓
60 à 79 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓
80 ans et plus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓ <small>(dès 6 mois après la 1^{re} dose de rappel ou l'infection)</small>

Des Médicaments pour le Maroc

Une collecte de médicaments a été organisée par la municipalité au cours du mois de septembre, en faveur des sinistrés, victimes du séisme au Maroc.

Vos dons ont été déposés au Centre socio culturel l'Alliance à Givet le lundi 25 septembre afin d'être convoyés vers le Maroc.

Nous vous remercions de votre générosité !



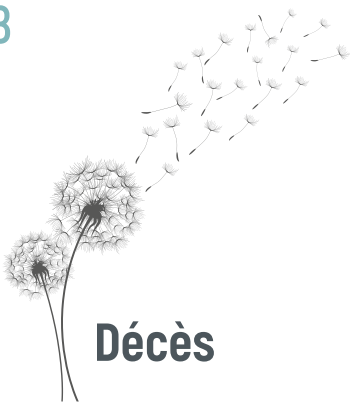
État Civil



Carnet bleu

Élodie Haussard et Florian Payot ont accueilli un petit Romain, 50 cm et 3,550 kg, né le 3 septembre dernier à Charleville-Mézières.

Félicitations aux heureux parents, grands-parents et à l'arrière-grand-mère, Marie-Thérèse Haussard !



Décès



Christian LANNOY, né le 21 septembre 1936 à Givet, est décédé à son domicile, le 24 août 2023 à l'âge de 87 ans, entouré de l'affection des siens.

Agriculteur jusqu'à son départ sous les drapeaux où il est resté mobilisé 28 mois, il a ensuite travaillé à la Chiers à Vireux-Molhain jusqu'en 1984, date de la fermeture de l'usine.

Christian s'est beaucoup investi pour notre commune dont il fut Conseiller municipal de 1965 à 1983 et Maire de 1971 à 1983.

Avec son épouse Marie-Antoinette, ils avaient célébré leurs noces de Diamant (60 années de mariage), en Mairie de Foisches, le samedi 5 septembre 2020 devant leur famille et leurs amis.

Ses obsèques ont été célébrées lundi 28 août à 14h30 en l'église Saint-Martin de Foisches.



Madame Tassadit LARABI nous a quittés.

Elle est décédée le 27 octobre dernier à Charleville-Mézières.

Née le 1^{er} octobre 1938, elle s'était installée à Foisches, avec son époux en 1976.

Elle aimait beaucoup la campagne où elle pouvait s'adonner à sa passion : le jardinage.

Depuis quelques années, elle était partie vivre à Charleville-Mézières pour se rapprocher de ses enfants. Elle avait 11 petits-enfants et 1 arrière-petit-fils.

Madame Larabi a été inhumée à Foisches le lundi 30 octobre.

Nous présentons nos sincères condoléances à toute sa famille.